

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00712

Numéro SIREN : 419 836 176

Nom ou dénomination : SO.DI.CA

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt 1102

SARL SODICA
CHEZ GHP
ZONE DE GROS DE LA JAMBETTE
97232 LAMENTIN

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2019

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : CHEZ GHP ZONE DE GROS DE LA JAMBETTE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 41983617600026		97232 LAMENTIN	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	
Exercice N, clos le : 30/06/2019			
		30/06/2018	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			
I	Frais d'établissement *	AA	AB
A N	Frais de développement*	CX	AC
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	CQ
T	Fonds commercial (1)	AH	AG
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AI
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AK
	Terrains	AN	AM
I C	Constructions	AP	AO
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AQ
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AS
P	Immobilisations en cours	AV	120 000
B	Avances et acomptes	AX	120 000
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	120 000
L F	Autres participations	CU	120 000
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	120 000
S N	Autres titres immobilisés	BD	120 000
E	Prêts	BF	120 000
	Autres immobilisations financières *	BH	120 000
TOTAL (II)		BJ	120 000
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	120 000
C T	En cours de production de biens	BN	120 000
T	En cours de production de services	BP	120 000
C	Produits intermédiaires et finis	BR	120 000
C K	Marchandises	BT	120 000
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	120 000
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	120 000
C R	Autres créances (3)	BZ	120 000
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	120 000
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	120 000
I	Disponibilités	CF	120 000
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	120 000
E	TOTAL (III)	CJ	120 000
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	120 000
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	120 000
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	120 000
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	120 000
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	120 000
(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :		(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :*		Immobilités :	Stocks :
		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2019

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	3 206	3 206
	Report à nouveau	DH	-132 137	-75 615
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-24 348	-56 522
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	-145 029	-120 681
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	54 364	54 364
	Provisions pour charges	DQ	1 137	1 137
	TOTAL (III)	DR	55 501	55 501
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	75 645	57 409
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	228 465	230 227
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	144 115	153 545
	Dettes fiscales et sociales	DY	77 358	69 744
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	225	
Compt. régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	891	875
TOTAL (IV)		EC	526 698	511 801
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	437 170	446 621
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	526 698	511 801
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	75 645	57 409

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2019

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*	
		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation et intrac.	Total	
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	6 623 777	FB	6 185 000
	Production vendue : - biens*	FD		FE	
	- services*	FG	24 281	FH	22 924
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 648 058	FK	6 207 924
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	4 290
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	307
	Autres produits (1) (11)			FQ	513
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	6 213 034
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	5 358 123
	Variation de stock (marchandises)*			FT	37 881
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*			FU	1 330
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	535 690
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	18 806
	Salaires et traitements*			FY	237 087
	Charges sociales (10)			FZ	22 840
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*			GA	3 511
	Dotations - dotations aux provisions			GB	
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	6 387
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	30 529
	Autres charges (12)			GE	14 408
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	6 266 590
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-53 556
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	386
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	386
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 403
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	3 403
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-3 017
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-56 573

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*
			Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	50	634
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	9 240	
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 290	634
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		450
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	11 102	133
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 102	583
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-1 812	51
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 660 543	6 214 054
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 684 891	6 270 576
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-24 348	-56 522
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	5 744	17 983
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
Valeur nette comptable	11 102			
régularisations diverses		50		
produit de cession		9 240		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA										Néant		*
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	120 000	KE		KF		
C R P R E L E S	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL		
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO		
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composant	M3		KS	2 244	KT		KU	500
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagemts div*			KV	12 057	KW		KX			
		- Matériel de transport*			KY		KZ		LA			
		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 842	LC		LD			
	Immobilisations corporelles en cours					LE		LF		LG		
	Avances et acomptes					LH		LI		LJ		
					LK		LL		LM			
TOTAL III					LN	18 143	LO		LP	500		
Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P	269	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	11 777	1U		1V	2 400		
TOTAL IV					LQ	12 046	LR		LS	2 400		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	150 189	OH		OJ	2 900		
CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice		Rééval légale ou éval en équ
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		3		4		
I	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		C0		D0		D7		
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		LV		LW	120 000	1X		
C R P R E L E S	Terrains					LX		LY		LZ		
	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC			
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF			
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI			
	Instal. tech., matériel et outillage ind.					MJ		MK	2 744	ML		
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM	3 410	MN	8 647	MO			
		- Matériel de transport			MP		MQ		MR			
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS	2 379	MT	1 463	MU			
	Immob. corporelles en cours			MY		MV		MW		MX		
	Avances et acomptes			NC		MZ		NA		NB		
					ND		NE		NF			
TOTAL III					NG	5 789	NH	12 854	NI			
Participations évaluées (mise en équ.)					0U		M7		0W			
Autres participations					0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés					2B		2C	269	2D			
Prêts et autres immob. financières					2E	9 240	2F	4 937	2G			
TOTAL IV					NJ	9 240	NK	5 206	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OK	15 029	OL	138 060	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					30/06/2019	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SARL SODICA					Néant X	

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA										Néant		*		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*												
IMMOB. AMORTISSABLES			Montant des amort. au début de l'ex.			Augmentations : dotations de l'ex.			Diminutions : amort. affectés aux elts sortis de l'actif reprises			Montant des amort. à la fin de l'ex.		
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I			CY		EL		EM		EN					
Autres immob. incorp. TOTAL II			PE		PF		PG		PH					
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
- Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
Construct* - Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Inst. tech., matériel et outillage ind.			PZ	1 752	QA	653	QB		QC	2 404				
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers			QD	6 170	QE	1 945	QF	2 285	QG	5 830				
Immob. - Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK					
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobiliier			QL	2 142	QM	616	QN	1 642	QO	1 116				
- Emballages récup. et div.			QP		QR		QS		QT					
TOTAL III			QU	10 063	QV	3 214	QW	3 926	QX	9 350				
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON	10 063	OP	3 214	OQ	3 926	OR	9 350				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisat° amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel							
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
N Inst. gales., agenc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
C Inst. gales., agenc. & am. div.		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
R Mat. bur. & Inf. mob.		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM			NO						
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)			NZ				
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'ex. aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à évaluer									Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP		SR			

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2019

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC			
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF			
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6			
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM			
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	54 364		
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A			
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K			
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER			
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	1 137		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	55 501		
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D			
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H			
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05			
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X			
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09			
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A	6 387		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	6 387		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	61 887		
Dont dotations et reprises		UE	UF				
- d'exploitation		UG	UH				
- financières		UJ	UK				
- exceptionnelles							
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision							
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise :		SARL SODICA				Néant		*
-------------------------------	--	-------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		UN
	Autres immobilisations financières		UT	4 937	UV		UW
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	360		360	
	Autres créances clients		UX	9 228		9 228	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	6 378		6 378	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	21 237		21 237	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 895		21 895	
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN				
		Divers	VP				
	Groupes et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	67 631		67 631	
	Charges constatées d'avance		VS	4 821		4 821	0
	TOTAUX		VT	136 486	VU	131 550	VV
R E N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF				

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	75 645	75 645		
		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	VH				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	144 115	144 115		
		Personnel et comptes rattachés	8C	49 561	49 561		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	17 865	17 865		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 705	3 705			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 227	6 227			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
		Groupes et associés (2)	VI	228 465	228 465		
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	225	225		
		Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2				
		Produits constatés d'avance	8L	891	891		
TOTAUX		VY	526 698	VZ	526 698		
R E N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032			
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

Désignation de l'entreprise SARL SODICA										Exercice N, clos le : 30/06/2019	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WA	7 462
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WB	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										XE	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option											
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*										XW	
Amendes et pénalités											
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	
Quote-part										K7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN	
Fraction imposable des plus-values										WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										WQ	
Dont :											
Zone d'ent.* (act. exo.)										Y1	
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro										Y3	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										WR	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										WS	
TOTAL I										7 542	
II. DEDUCTIONS										24 348	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WU	
Régimes										WV	
Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *										WH	
nettes - imposées aux taux de 0%										WP	
- imposées aux taux de 19 %										WW	
particuliers à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										XB	
et impos. long terme - imputées sur déficits antérieurs										I6	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ	
différées Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										XA	
Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))										ZY	
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										XD	
Mesures Majoration d'amortissement *											
Entreprise nouvelle 44 septies K9											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies L2											
Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A) L5											
Pôle de compétitivité hors CICE L6											
Sociétés d'investissement immo. K3											
Zone restruc. défense (art. 44 terdecies) PA											
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies) OV											
Zone franche d'activités (art. 44) XC											
Zone de revitalisation rurale (44) PC											
Bassin d'emploi à redynamiser 1F											
Bassin Urbain à dynamiser (art 44) PP											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
Déd. div. (cf. feuillet séparé) dont déd. except. pour investissement										XG	
Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS) ZI										Y2	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										XH	
TOTAL II										36 307	
III. RESULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation										XI	
des déficits reportables :											
déficit (II moins I)										XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)										XL	
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO) XN										XO	
										28 765	
										28 765	

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2019

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	217 313		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5			
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6	217 313		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ	28 765		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	246 077		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT			
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1, 1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX		YN		YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
		ligne WI		ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT						
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	-75 615			
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	-56 522			
Prélèvements sur les réserves		0E				
TOTAL I		0F	-132 137			
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB				
	- Autres réserves	ZD				
	Dividendes	ZE				
	Autres répartitions	ZF				
	Report à nouveau	ZG	-132 137			
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	-132 137		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.						
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N - 1	
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	27 673	YQ	5 124	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détails des postes	- Sous-traitance			YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	40 594	XQ	196 502	
	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	140 704	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	157 017	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	494 223	
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	13 805	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	6 752	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	20 557	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	37 234	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	53 975	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2018) *			OB	221 217	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP		
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH		
	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	PV à 0% (1
				PV à 19%	JM	Imputation
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	PV à 0% (1
			PV à 19%	JP	Imputation	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH		
N°SIRET de la société mère				JJ		

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2019

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA						Néant		*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	AMENAGEMENT BOUTIQUE/MGM	25/02/2016	3 410		2 285		1 125	
2	MATERIEL NET MATERIEL INFORMATIQUE	27/06/2011	779		779			
3	ONDULEUR UPS DAKER/SOCAME	29/09/2016	780		537		243	
4	ORDINATEUR ASUS VIVO/BUREAU VALLEE	29/11/2017	820		326		494	
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1		-1 125	-1 125					
2								
3		-243	-243					
4		-494	-494					
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-		
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(9)			-1 862					
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2019

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA					Néant	X	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39)						
Total 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
		N-1					
	sur 10 ans ou sur une	N-2					
	durée différente (art.39	N-3					
	quaterdecies 1 ter et	N-4					
	1 quater du CGI)	N-5					
	(à préciser) au titre de :	N-6					
	N-7						
	N-8						
	N-9						
Total 2							
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).				☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		X		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)					
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *					
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)					
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%	
1		2		3		4	
Moins-values nettes N							
Moins-values N-1							
nettes à long terme N-2							
subies au cours N-3							
des dix exercices N-4							
antérieurs N-5							
(montants restant à N-6							
déduire à la clôture N-7							
du dernier exercice) N-8							
N-9							
N-10							
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES							
Origine		Moins-values		Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter	
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imposables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)				à 19 % ou 15% imposables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values N-1							
nettes à long N-2							
terme subies N-3							
au cours des N-4							
dix exercices N-5							
antérieurs N-6							
(montant restant N-7							
à déduire à la N-8							
clôture du dernier N-9							
exercice) N-10							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2019

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant				X		*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*								
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme						
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2							
Total (lignes 1 et 2)	3							
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4							
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5							
Total (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/07/2018	et clos le : 30/06/2019	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	8,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 648 058
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	6 648 058
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	5 851 563
Variation négative des stocks	OQ	34 613
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	261 032
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	3 147
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	6 150 355
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG 497 703
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	SA	497 703
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	Du	Au
Date de cessation		HR

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 15 NOVEMBRE 2019

RAPPORT DE GESTION
DU GERANT

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de la Société à l'effet de vous permettre d'examiner les comptes de l'exercice clos le 30/06/2019 et vous rendre compte de l'activité de la Société pendant ledit exercice.

Nous vous rappelons que l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social.

I. ACTIVITÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi ses activités d'exploitation de fonds de commerce de station service.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de €6.648.058, en augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent, soit un écart de €437.143. L'exercice précédent faisait déjà apparaître une amélioration de 5%, ce qui nous amène à 12% d'augmentation sur 2 exercices. En effet, c'est la conséquence de la réparation des pompes en 2018 qui nous permet une meilleure gestion des flux des véhicules.

La Compagnie pétrolière n'a toujours pas installé l'espace restauration, qu'elle s'était engagée de mettre en place depuis 5 ans. C'est un manque à gagner considérable au regard des charges fixes qui continuent d'augmenter.

II. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous vous indiquons que la Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

III. COMPTES ANNUELS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis dans le respect des principes de prudence et sincérité.

Vous constaterez que les comptes courants créditeurs apparaissent sur la ligne « associés et dettes financières diverses ».

Après la prise en compte des résultats d'exploitation d'un montant négatif de €20.012, du résultat financier négatif d'un montant de €2.524 et du résultat exceptionnel d'un montant négatif de €1.812, le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019, se traduit par une perte de €24.348.

IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/19 d'un montant négatif de €24.348 au poste « report à nouveau ».

Cette affectation, laisse ressortir le compte « autres réserves » à la somme de €3.206.

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant négatif de €132.137, les capitaux propres de la société seraient d'un montant négatif de €145.029.

Conformément à la Loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux titres des trois exercices précédents.

V. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible fiscalement.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient ni filiale ni participation.

VII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

IX. PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Nous espérons toujours la concrétisation de l'espace restaurant. Nous souhaitons également saisir l'opportunité de d'étendre l'activité de lavage automobile sur le terrain situé à côté de la station. Dès que nous aurons réunis tous les éléments nous les soumettrons à votre approbation.

Il vous appartiendra également de vous prononcer sur le quitus à donner à votre gérant pour sa gestion au cours de l'exercice.

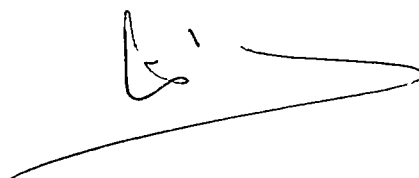
*

*

*

Nous vous remercions du vote favorable que vous voudrez bien accorder aux résolutions qui vous sont proposées.

La gérance



SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambe
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 15 NOVEMBRE 2019

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

1 CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET
POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Contrat conclu avec la société GROUPE HILLION PARTICIPATION

Convention d'assistance administrative et financière

A ce titre, la Société a comptabilisé en charges, au cours de l'exercice clos le 30/06/2019, un montant HT de €.122.904.

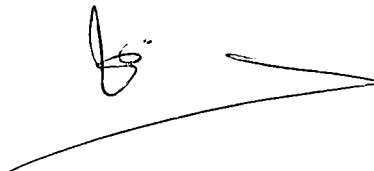
* * *

Nous vous informons par ailleurs de l'existence des dettes financières, à savoir :

Le solde des comptes courants d'associés :

- Groupe Hillion Participation : €.228.465.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le présent rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a long horizontal line that tapers to a point on the right.

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 15 NOVEMBRE 2018

PROCES-VERBAL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-neuf,
Le 15 novembre, à 11h00,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

- Henri HILLION
Propriétaire de 1 part,
- SARL GROUPE HILLION PARTICIPATION,
Propriétaire de 499 parts,
Représentée par Henri HILLION

Total égal au nombre de parts composant le capital social..... 500 parts.

Henri HILLION gérant, représentant la SARL GHP associée, préside la séance.

Le Président, constate que sont présents les deux associés détenant ensemble la totalité des 500 parts composant le capital social. L'assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- les rapports de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2019,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce

MA

- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- le registre des procès-verbaux d'assemblées générales,
- un exemplaire des statuts,
- Et plus généralement, toutes pièces exigées par la Loi et les statuts.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui en application des dispositions légales en vigueur, doivent être communiqués aux associés, leurs ont été adressés quinze jours avant la présente assemblée et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la présente réunion.

Puis, le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2019,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions
- Approbation desdits comptes et quitus à la gérance,
- Affectation et répartition du résultat,
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Puis, lecture est donnée des rapports de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la gérance, approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, le résultat de l'exercice se soldant par une perte de €24.348, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et/ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au titre de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30/06/2019 d'un montant négatif de €24.348 au poste « report à nouveau ».

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant négatif de €132.137 et des réserves d'un montant de €3.206, les capitaux propres de la société seraient d'un montant négatif de €145.029.

Conformément à la Loi, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance pour certifier conformes toutes copies ou extraits du présent procès-verbal et des statuts, pour effectuer toutes formalités au greffe du tribunal de commerce et auprès de toutes administrations, avec faculté de substituer, et plus généralement pour certifier et signer toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de tous dépôts et formalités légales requis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

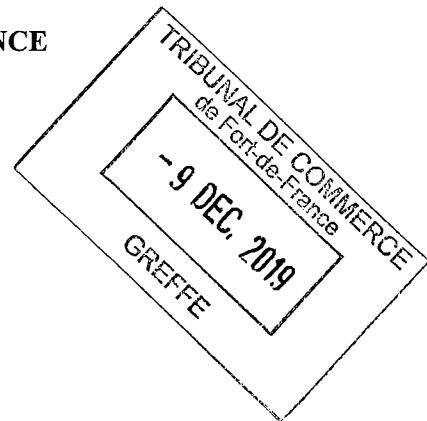
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants et le Président de séance.

Henri HILLION
Gérant et Président de séance

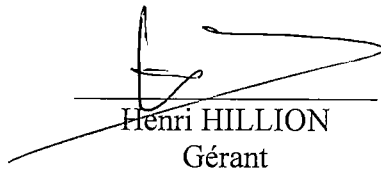
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

POUVOIR



Je soussigné **GROUPE HILLION PARTICIPATION**, gérante la Société cité en en-tête, donne pouvoir à la Société **VB CONSULTING**, représentée par Madame **Véronique LUCIEN**, afin de déposer les comptes de l'exercice clos au 30/06/2019 de la société et tout document s'y rapportant au Greffe du Tribunal de Commerce.



Henri HILLION
Gérant

*Extrait Kbis***EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 22 octobre 2019**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	807 993 506 R.C.S. Fort-de-France
<i>Date d'immatriculation</i>	20/11/2014
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	VB CONSULTING
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital variable (minimum)</i>	2 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	5 avenue Loulou Boislaville Tour Lumin 97200 Fort-de-France
<i>Activités principales</i>	Le conseil aux entreprises et la gestion, l'ingénierie financière, courtier en opération de banque et service de paiement, la création, le financement le développement de toutes structures et tous objets, la mise en place de stratégie industrielle et de questions connexe, accompagnement et aide à la structuration de tout projet, stratégie, business plan, etc.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 19/11/2113
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

<i>Nom, prénoms</i>	LUCIEN-REINETTE Véronique
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 16/10/1964 à Paris XIV ^e arrondissement
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	38 avenue de l'Anse Madame 97233 Schoelcher

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	5 avenue Loulou Boislaville Tour Lumin 97200 Fort-de-France
<i>Nom commercial</i>	VMH PROFINANCE
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Le conseil aux entreprises et la gestion, l'ingénierie financière, courtier en opération de banque et service de paiement, la création, le financement le développement de toutes structures et tous objets, la mise en place de stratégie industrielle et de questions connexe, accompagnement et aide à la structuration de tout projet, stratégie, business plan, etc.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/11/2014
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT